



Association Trait d'union
c/o Carine Vuitel
Rue Pierre-Aeby 19

1700 **FRIBOURG**

info@trait-dunion.ch

Banque cantonale de Fribourg

IBAN : CH98 0076 8300 1509 8840 2

Département de la santé et des affaires sociales

Monsieur Philippe Demierre
Conseiller d'Etat
Rte des Cliniques 17

1700 **FRIBOURG**

Fribourg, le 6 janvier 2024

TRAIT D'UNION : interpellation quant à la question de l'accessibilité aux prestations sociales

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En ce début d'année 2024, nous nous permettons de vous interpellier quant à la question de l'accessibilité aux prestations sociales du canton de Fribourg.

Notre association **TRAIT D'UNION - Association fribourgeoise pour la promotion de l'action sociale** - est une association issue de l'initiative de professionnel-le-s de l'action sociale convaincu-e-s que les collaborations interprofessionnelles et interinstitutionnelles sont une ressource précieuse pour la promotion sociale de notre canton. Comme vous le constaterez dans nos statuts ci-joints, **TRAIT D'UNION** soutient notamment le décloisonnement des Services afin que les professionnel-le-s de l'action sociale puissent mieux se connaître et collaborer de façon constructive. A ce jour, notre Association compte environ 140 membres individuels œuvrant dans divers services, institutions, associations et fondations du canton. Nous avons mené depuis 2006 de multiples actions dont vous trouverez le détail sur notre site internet : www.trait-dunion.ch. Nous faisons partie de la liste officielle des associations sollicitées par le canton quant aux avant-projets de loi et avons déjà interpellé vos prédécesseurs sur certains thèmes. Un autre objectif de notre association est de lutter contre toute forme de stigmatisation envers les bénéficiaires de l'action sociale.

En date du 5 octobre dernier, nous avons organisé une table ronde intitulée « **L'accessibilité aux prestations sociales, un défi pour un grand nombre d'entre nous** ». Elle a réuni plus de 50 personnes, acteur-trices du social du canton. En amont, nous avons organisé un sondage auprès d'une trentaine d'institutions, services et associations du canton pour faire un état de lieux de la question. **Du sondage et des échanges lors de la Table ronde, il est ressorti plus éléments qu'il nous semble important de vous relayer en tant que chef du département de la santé et des affaires sociales du canton.**

Les éléments peuvent être regroupés autour de 4 grands thèmes qui avaient fait l'objet d'une précédente action de notre association. Le 16 mai 2019, nous avons rencontré le Service de l'action sociale (SASoc) et avons avec eux coconstruit et échangé quant aux défis de l'action sociale pour le canton : [Missions et défis du Service de l'action sociale \(trait-dunion.ch\)](http://www.trait-dunion.ch). Nous mettons copie de notre message à M. Jean-Claude Simonet, chef du SASoc, afin de les informer de l'avancée de la réflexion de nos membres. Les défis évoqués à l'époque restent clairement d'actualité et il devient urgent d'y répondre.



Révision de la Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Lors de la table ronde, les participant-e-s se sont demandé-e-s où en sont les travaux de révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Suite à la mise en consultation de l'avant-projet de loi en 2021, les membres espèrent que les positionnements qui ont pu être transmis à l'époque entre autre par Trait d'union ont été pris en compte.

Si l'on fait référence à [la réponse de Trait d'union à l'avant-projet de loi](#), les débats ont tourné autour de l'urgence à pouvoir s'appuyer sur une loi qui devrait permettre de :

- Répondre au développement d'une réelle politique de prévention de la précarité et ses formes nouvelles de pauvreté. Pour ce faire, il a été mis en avant l'importance que les différentes administrations en lien aux prestations sociales puissent réellement collaborer et éviter de renvoyer les bénéficiaires d'un guichet à l'autre. Il est urgent que l'accès à certaines prestations puissent être automatisées comme les demandes de subside caisses maladie, AVS ou prestations complémentaires. De telles mesures devraient permettre d'éviter les arriérés de paiement entre autres en lien aux assurances maladies. Des recherches ont prouvé l'impact de ces dettes sur l'état de santé des personnes : [REISO - Précarités - Quand les dettes affectent la santé](#)
- Lutter contre la stigmatisation et le non-recours à l'aide sociale. L'urgence à lever l'obligation de remboursement de l'aide sociale ou à évaluer les raisons du non-recours et y remédier a été reposé. Les réponses au sondage ont permis de pointer quelques explications : manque de connaissance des droits, complexité des démarches, formalisme excessif, centralisation des services (p. ex. agence communale AVS), lenteur du système, méconnaissance, numérisation, maîtrise insuffisante de la langue, isolement, mauvaise estime de soi, diagnostic médical / psychiatrique, découragement, peur / aprioris, sentiment de honte, «système qui se protège et se déshumanise».
- Valoriser l'accès à l'aide personnelle en parallèle de la couverture des besoins de base par les Services sociaux : développer et préciser la notion d'aide personnelle comme porte d'entrée. Il a été mis en avant le besoin de ré-humaniser le contact avec les demandeurs-ses d'aide sociale. Les membres ont pointé l'importance que l'ensemble des services sociaux du canton puissent offrir une réelle aide personnelle comme porte d'entrée par l'accompagnement administratif des situations complexes. Cette prise en charge n'existe pas systématiquement et entraîne un transfert de charge vers les associations (cf. pt ci-dessous).

PC Familles.

Si les membres présent-e-s à la Table ronde se sont réjouis de la mise en œuvre prochaine des PC Familles, passablement de questionnements ont émergé quant à l'opérationnalisation de cette prestation. La question de la forme de cet accès, de la responsabilité quant à cette accessibilité et celle des ressources allouées pour accompagner les familles à accéder à ces prestations ont été posées. L'enjeu de savoir qui du canton ou des communes seraient en charge a été posé. Il sera important d'éviter les risques de stigmatisation ou de complexité qui pourraient freiner les demandes. Les membres ont souligné l'importance de déconnecter cet accès de l'aide sociale.

Digitalisation et échange d'informations entre Services

Les conséquences de la digitalisation des administrations ont clairement été posées comme frein à l'accès à de nombreuses prestations. Cette évolution entraîne la complexification grandissante de la gestion de l'administratif pour un grand nombre de personnes, en particulier les personnes plus âgées ou les personnes qui n'ont pas accès aux ressources digitales. Les services ou associations qui sont amenés à accompagner ces personnes n'ont, non seulement pas les ressources pour faire face à ces nouvelles tâches, mais sont empêchés de le faire pour



des raisons de digitalisation ou de protection des données. Ce qui était possible via le papier ou le téléphone ne l'est plus, ce qui rend la collaboration interinstitutionnelle quasi impossible.

La question de l'échange d'information entre services a également été posée. Il a été pointé comme aigüe les lenteurs voire les freins dans la transmission des dossiers, mais aussi les différences de traitement des personnes de l'aide sociale en cas de déménagement. Ces différences peuvent conduire à des recours entre services d'aide sociale et entraîne une judiciarisation de l'accompagnement des personnes et des frais, qui semblent insensés dans un contexte de loi cantonale. Les risques d'incohérence entre canton et commune, entre service social de la ville de Fribourg et les autres services sociaux régionaux existent.

Cohérence et développement des organisations et associations face à l'évolution des besoins

Le développement de l'action associative quant à la promotion de l'accessibilité aux prestations a pris beaucoup de places dans les débats et a posé la question de la relation entre l'État et les associations et entre l'Etat et la société civile. Le constat est sans appel. Les associations présentes à la Table ronde dénoncent le fait qu'elles sont amenées à compenser le nonaccès aux prestations sociales. Cette situation non seulement les éloigne de leur mission première, mais a tendance à épuiser leurs ressources financières ou humaines, alors que les personnes devraient pouvoir accéder à des prestations dont elles ont droits.

Selon les personnes présentes, il y a urgence à réunir les associations, le canton, l'association des communes, le groupement fribourgeois des Services sociaux pour discuter de ce transfert de charge vers les associations issues de la société civile.

L'étude sociale « Prestations sociales hors LASoc en ville de Fribourg » a été évoquée dans le cadre de la Table ronde. Le mandat a été donné par le Service social de la ville de Fribourg à la HETS-FR. Plusieurs associations présentes à la Table ronde ont été sollicitées dans le cadre de cette étude, qui vient de démarrer. Le constat est qu'un certain nombre de personnes ne recouraient pas à l'aide sociale alors qu'elles y auraient droit. Celles-ci s'appuient sur les institutions privées ou sur des prestations sociales communales afin de surmonter leurs situations d'indigence le mieux possible. L'étude a pour but d'analyser la nécessité et la possibilité de développer l'offre sur le territoire communal en complément de l'aide sociale publique et d'en améliorer l'articulation et ce afin de pouvoir réagir aux effets négatifs du non-recours.

Si une telle étude va dans le sens du questionnement de nos membres, elle devrait être élargie au niveau du canton. Elle devrait servir à analyser les problématiques d'accès aux prestations sociales publiques et mettre en place les mesures nécessaires à cet accès. Il faudrait éviter qu'une telle étude ne favorise encore plus le transfert de charges vers les associations déjà à la limite de leurs ressources. **Il est urgent de revaloriser l'aide personnelle au sein de l'ensemble des services sociaux du canton et l'accompagnement administratif comme porte d'entrée dans les situations complexes** (cf. point ci-dessus). Pour information, un courrier a également été envoyé à Mme Myriam Balmer conseillère communale à la ville de Fribourg.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier. Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer, afin d'échanger sur nos constats et réfléchir ensemble à comment pouvoir y amener des réponses. Nous vous adressons, Monsieur le conseil d'Etat, nos meilleures salutations et nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pour Trait d'union

Claude BLANC
Présidente

Christophe KOERSGEN
Vice-président

Annexe mentionnée

Copie à : M. Jean-Claude Simonet, SASOC